



Extrait du UJFP

<http://www.ujfp.org/spip.php?article5802>

Ainsi l'ordonna l'armée d'Israël : le trompettiste et le violoniste ne peuvent pas quitter Gaza pour la Cisjordanie



Date de mise en ligne : mardi 15 août 2017

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

11 août | Amira Hass pour Haaretz | Traduction : JPB pour l'AURDIP

La Cour suprême d'Israël a accepté d'empêcher deux musiciens de 16 ans citoyens russes de partir : « Il faut remarquer que le développement musical ne dépend pas nécessairement de la localisation ».

L'orchestre de jeunes était invité à donner plusieurs concerts localement et à l'étranger, en plus de sa participation à un atelier international de perfectionnement. Pensez à l'excitation des enfants à l'idée du voyage, à la chance d'enrichir leur expérience et d'apprendre. Pensez à l'explosion de joie des parents. Le problème, c'est que l'orchestre de jeunes en question est palestinien.



The Palestine Youth Orchestra Credit : Courtesy of the Edward Saïd National Conservatory of Music

En fait, il n'y a aucun problème. Il est parfaitement naturel pour des enfants palestiniens de jouer et de chanter et de se produire en concert. Les centres d'éducation musicale s'épanouissent en Cisjordanie et à Gaza. L'un d'entre eux est le Conservatoire national de musique Edward Saïd, qui a des sections en Cisjordanie (incluant Jérusalem Est) et à Gaza. Et maintenant, son orchestre de jeunes a été invité pour un atelier de travail en Jordanie, il est aussi programmé pour jouer à Amman, Ramallah et Naplouse. Deux des musiciens, un violoniste et un trompettiste, sont de Gaza. Ils ont 16 ans. Il se trouve que tous deux ont la citoyenneté russe car leurs mères sont russes.

Alors où est le problème ? Cherchons à l'exprimer délicatement. Un groupe de gens, des drogués du contrôle qui aiment leur pouvoir, sont assis dans les bureaux du complexe Kirya du Ministère de la défense à Tel-Aviv (Bureau du Coordinateur des activités du gouvernement dans les territoires, COGAT), et au checkpoint d'Erez (Administration de coordination et de liaison, CLA). Ce groupe a décidé que laisser un trompettiste et un violoniste, de 16 ans chacun, quitter la bande de Gaza ne remplit pas les critères transmis sur le mont Sinaï - excusez-moi, qui ont été rédigés par le COGAT (parce qu'ainsi l'a ordonné le Seigneur : « Nul Gazaoui n'est autorisé à partir »).

Les adjoints du Seigneur du Kirya et les adjoints des adjoints d'Erez ont pour pratique de permettre un passage dans des cas exceptionnels (et même alors, pas toujours) : les grands malades, les mourants, les proches au premier degré des mourants ou des morts, les personnes allant se marier, leurs proches au premier degré, des collaborateurs, commerçants et employés des organisations internationales, etc.

La bureaucrate du CLA de Gaza est la signataire d'une réponse standard aux deux jeunes musiciens, copiée-collée à partir de milliers d'autres réponses : « Après examen de la demande, les entités autorisées ont décidé de la rejeter, parce qu'elle ne remplit pas les critères, ainsi qu'il est déterminé de temps en temps, en accord avec la situation diplomatico-sécuritaire. » L'officier ne faisait que suivre les ordres de ses supérieurs, depuis le lieutenant-colonel Moshe Tetro, chef de la division des opérations du CLA ; au conseiller légal du CLA de Gaza, le premier lieutenant Guy Shekel ; au chef du CLA, le colonel Fares Attila, et en remontant, au coordinateur des activités du gouvernement dans les territoires, le Major général Yoav Mordechai.

Une partie du pouvoir de ces adjoints du Seigneur est de permettre une sortie un jour et de la refuser un autre jour. Même à la même personne. Par exemple le trompettiste a reçu récemment une autorisation de sortie de Gaza pour les fêtes chrétiennes. Le violoniste et lui ont été aussi autorisés dans le passé à jouer avec leur conservatoire en Cisjordanie et à l'étranger.

Le pouvoir des adjoints tient en partie à leur capacité à montrer parfois de la flexibilité. Par exemple, après que les deux musiciens furent interdits le 16 juillet de sortir via Israël pour la Cisjordanie et la Jordanie, le Centre juridique Gisha pour la liberté de mouvement s'adressa de leur part à la Cour suprême. Lors d'une réponse préliminaire à la requête, le bureau du procureur d'État révoqua l'interdiction partiellement, annonçant que les deux musiciens étaient autorisés à aller en Jordanie - mais pas à Ramallah, Dieu l'interdit.

L'État : « les nationaux étrangers n'ont pas le droit d'entrer en Israël ».

Le procureur Liron Hopfeld, premier assistant du département du Ministère public à la Cour suprême, a fait le copier-coller d'innombrables autres réponses du gouvernement, et a écrit dans la sienne : « Le point de départ de notre discussion est que les demandeurs, résidents de la bande de Gaza, comme tout autre national étranger, n'a pas de droit légal d'entrer en Israël quelle qu'en soit la raison. »

Note : Ces « nationaux étrangers », comme tous les autres Palestiniens de la bande de Gaza et de Cisjordanie, sont obligés de s'enregistrer dans le registre de population du Ministère de l'intérieur israélien. Il en a été ainsi depuis 1967. Leurs cartes d'identité sont presque identiques à celles d'un Israélien. Y a-t-il un autre cas où des personnes n'existent, dans le jargon bureaucratique, que si les fonctionnaires d'un « pays étranger voisin » approuvent les détails de leur identité ?

Les deux jeunes musiciens, avec l'aide de l'avocat Moran Gur de Gisha, espéraient encore que la Cour suprême expliquerait à l'Etat l'absurdité de la situation. Suhail Houry, fondateur et directeur du conservatoire de musique, expliqua au juge que ces deux jeunes musiciens atteignaient un niveau international pour lequel ils avaient durement travaillé. Ils méritent la possibilité de se développer, expliqua-t-il, et ils au droit à l'espoir. Hopfeld elle-même, du bureau du Ministère public, admit au tribunal qu'il n'y a pas de plainte pour raisons sécuritaires contre eux.

Dans leur jugement du 27 juillet, les juges Hanan Melcer, Menachem Mazuz et Noam Sohlberg écrivirent : « Nous avons établi que les demandeurs n'ont aucune raison légale pour laquelle ce tribunal devrait intervenir dans les décisions des responsables, particulièrement au vu du fait que les responsables ont attribué une permission au-delà de la lettre de la loi pour la participation des demandeurs à la partie du projet se tenant en Jordanie, et il faut remarquer que le développement musical dont M. Suhail [sic] a parlé ne dépend pas nécessairement de la

localisation. » C'était comme s'ils avaient écrit : « les Palestiniens sont-ils devenus fous ? De vouloir ce que nous Juifs donnons à nos enfants et petits-enfants ? »

Le 1er août, les deux adolescents sont partis directement en Jordanie via le point de passage al-Kamarah (pont Allenby). Le 10 août, quand ils passeront la frontière au retour avec leurs camarades de l'orchestre, ils voyageront directement pour Gaza, empêchés de jouer à Ramallah et à Naplouse.

Il n'y a rien de mystérieux ni d'obscur à propos de la malice du COGAT, du CLA et de la Cour suprême : ils ne font que suivre les ordres, qui sont de couper les Palestiniens de Gaza de ceux de Cisjordanie (incluant Jérusalem Est), de détruire les liens naturels entre eux. L'objectif clair d'Israël, qui se réalise graduellement, est de transformer la bande de Gaza en une entité séparée.

[L'article en langue anglaise sur le site de l'AURDIP](#)